

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2016 à 18 heures

L'an deux mil seize, le 29 juin, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Henri de LATOUR, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 22 juin 2016, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mme BOUVOT, MM. SERRE, LAFONT, Mme OLIVIER, MM. BERLY, Mme GAILLARD, MM FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

Mme ZANCHI donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR
Mme GRAND donne pouvoir pour voter en son nom à M. LAFONT

ABSENTS : Mme LEBLAND

Monsieur Michel LAFONT est élu secrétaire de séance

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2016**

M. ESPAZE : *Je n'ai pas parlé de l'esthétisme des transformateurs mais dit qu'ils étaient mal positionnés, mal implantés et gâchaient le paysage. De plus tout ce que j'ai dit n'a pas été retranscrit, je ne voterais donc pas le procès-verbal.*

Sans autre observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2016 est adopté par 13 voix pour et 1 voix contre (Jean Pierre ESPAZE)

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose de modifier ainsi qu'il suit l'ordre du jour :

- Ajouter la demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public

Accord du Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire remercie M Alain SERRE pour le travail qu'il a effectué entre autre avec M CHAPON du cabinet CEDRE Seules les communes de CENDRAS et LASALLE ont ce type de projet novateur en matière de rénovation totale de l'éclairage public dans le GARD ce qui permet d'avoir les premiers financements.

RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC : 1ère TRANCHE

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'étude pour la mise en œuvre de la rénovation du parc d'éclairage public, il convient de déposer une demande de subvention pour la 1^{ère} tranche dont le montant s'élève à 106 163.29 euros HT :

Maîtrise d'œuvre :	6 009.24 € HT
Fourniture de matériel :	66 000.00 € HT
Pose du matériel :	34 154.05 € HT

Il donne lecture d'une charte avec le Parc National des Cévennes par laquelle la commune s'engage à améliorer la « qualité de la nuit » et plus particulièrement de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes ainsi que la réduction des nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

La commune s'engage à

- Equiper les armoires de commandes avec des horloges électroniques
- Installer des sources lumineuses Led 42W (ULOR-1%- température de lumière 3.000°K
- Extinction en milieu de nuit 5 heures sur 110 points lumineux (0h-5 h)
- Abaissement de puissance : sur 110 points lumineux rénovés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de financement
- SOLLICITE l'aide financière du Parc National des Cévennes, du FEDER, du Conseil REGIONAL et du Syndicat Mixte d'ELECTRICITE DU GARD
- ACCEPTE la charte du PNC « pour une nuit préservé en Cévennes »
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires relatif à ce dossier

RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC : 2ème TRANCHE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'étude pour la mise en œuvre de la rénovation du parc d'éclairage public, il convient de déposer une demande de subvention pour la 2ème tranche dont le montant s'élève à 160 045.46 € HT

Le coût de l'opération globale de la 1^{ère} et 2^{ème} tranche s'élève à 266 208.75 € HT

Il donne lecture d'une charte avec le Parc National des Cévennes par laquelle la commune s'engage à améliorer la « qualité de la nuit » et plus particulièrement de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes ainsi que la réduction des nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

La commune s'engage à

- Equiper les armoires de commandes avec des horloges électroniques
- Installer des sources lumineuses Led 42W (ULOR-1%- température de lumière 3.000°K
- Extinction en milieu de nuit sur l'ensemble de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin
- Abaissement de puissance sur l'ensemble du parc de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE l'aide financière du Parc National des Cévennes et du FEDER pour un montant des travaux HT à 160 045.46 € HT.
- SOLLICITE l'aide financière du CONSEIL REGIONAL et du SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD et tout autre organisme susceptible d'apporter un financement complémentaire
- ACCEPTE la charte du PNC « pour une nuit préservé en Cévennes »
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires relatif à ce dossier

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Patrick BENEFICE, 1^{er} adjoint en charge des finances qui porte à la connaissance de l'assemblée les propositions de la commission des finances du 27 juin 2016

ECOLE DES ARTS VIVANTS 2016 :

Monsieur Patrick BENEFICE, fait part à l'assemblée de la demande de financement de « l'école des arts vivants » située à St HIPPOLYTE DU FORT, qui accueille deux enfants de LASALLE en cours de danse, et précise que cette activité n'existe pas sur la commune.

Mme Aurélie GAILLARD ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 voix contre (Jean Pierre ESPAZE), 1 abstention (Armelle ROUVERET) et 11 voix pour :

DECIDE de verser une subvention de 190 € à l'école des arts vivants de St Hippolyte du fort, pour la participation de deux enfants de Lasalle

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 6574 du budget

**AIDE A LA RENOVATION DES FACADES – M. et Mme ROBERT
Alain, 43 rue de la Baraque :**

Monsieur Patrick BENEFICE fait part de la demande de M. et Mme ROBERT Alain, 43 rue de la Baraque à LASALLE, qui sollicite une aide à la rénovation de façades dont le montant après étude pourrait s'élever à 800.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer à M. et Mme ROBERT Alain, 43 rue de la Baraque à Lasalle, la somme de 800.00 € dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades,
- DIT que cette somme est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2016 de la Commune.

**AIDE A LA RENOVATION DES FACADES – M. et Mme QUET Claude,
14 rue du Pont Vieux :**

Monsieur Patrick BENEFICE fait part de la demande de M. et Mme QUET Claude, 14 rue du pont vieux à LASALLE, qui sollicite une aide à la rénovation de façades dont le montant après étude pourrait s'élever à 533.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'octroyer à M. et Mme QUET Claude, 14 rue du pont vieux à Lasalle, la somme de 533.80 € dans le cadre de l'aide à la rénovation des façades,
- DIT que cette somme est inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2016 de la Commune.

RALLYE CIGALOIS 2016 :

Monsieur Patrick BENEFICE fait part de la demande d'aide financière des organisateurs du « Rallye Cigalois » qui a lieu du 2 au 4 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre (Maurice FIGUIERE) et 13 voix pour :

DECIDE de participer à hauteur de 500€ au Rallye Cigalois 2016

DIT que cette somme sera inscrite à l'article 6232 du budget

DIT que le versement s'effectuera sur présentation du bilan financier et d'activités de la manifestation.

M.ANTON : Il y aura un parc de regroupement à LASALLE et donc une animation sur le village

MODIFICATIONS DE CREDITS

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Patrick BENEFICE qui fait part des propositions de la commission des finances du 27 juin 2016

MODIFICATIONS DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2016, pour le budget principal

2031	Etudes	- 5 000.00
215	Achat matériel	+ 5 000.00

MODIFICATIONS DE CREDITS BUDGET PARC LOCATIF 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2016, pour le budget parc locatif

615221	Entretien réparations	- 100.00
6554	Organismes regroupement	+ 100.00

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE qui fait part des propositions de la commission des finances du 27 juin 2016.

TARIF TERRASSE « Orée du Gard » :

Monsieur Patrick BENEFICE fait part à l'assemblée de la demande de modification de terrasse du restaurant « l'orée du Gard » qui passe de 54m² à 20m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND en compte la demande de modification de surface de la terrasse du restaurant « l'orée du Gard »
- DIT que la redevance d'occupation du domaine public pour 2016 sera de 256.00€ (20m²x12.80€)

TARIF STATIONNEMENT CAMION BOUCHERIE SCHWEDA :

Monsieur Patrick BENEFIGE, expose la proposition de la Commission des Finances du 27 juin 2016, pour le stationnement du camion SCHWEDA sur la place Jean Gazaix, (en dehors des jours de marché pour lesquels il y a un abonnement) les mercredi, jeudi et samedi :

- Forfait annuel de 450€
- Variable pour camion 102€

Monsieur Jean-François ANTON ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le tarif pour le camion SCHWEDA tel que présenté.

TARIFS STANDS MANIFESTATIONS :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer ainsi qu'il suit le tarif au ml d'installations de stands sur la place à l'occasion de la fête de la châtaigne ou autres manifestations de même genre.

Taille	2ml	3ml	4ml	5ml	6ml	7ml	8ml	9ml	10ml
Tarif	12€	20€	28€	40€	48€	57€	68€	81€	100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les tarifs des stands lors de manifestations tels que présentés

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que certains employés doivent partir bientôt à la retraite, d'autres ont réussi un concours.

M. BENEFIGE : *Une étude générale sur l'ensemble du personnel doit être faite, aujourd'hui il s'agit de prendre une décision pour la création de 3 postes, par la suite chaque cas sera étudié. Après ce vote il y a une procédure à respecter avec le centre de gestion, ce qui fait que les nominations correspondantes pourraient intervenir fin septembre 2016.*

M. LAFONT : *Pourquoi ne pas supprimer les postes qui vont remplacer ceux qui sont créés.*

Mme. BOUVOT : *Pour ne pas avoir à les recréer en cas de besoin*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier ainsi qu'il suit le tableau de l'effectif communal :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2em classe.
- Création de deux postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

M. BERLY : *La Loi de 2007 prévoit la mise en place de ratios par rapport à l'organisation du personnel. Il serait bien de mettre en place un groupe de travail. Les changements impactent les finances avec les augmentations de salaires. Il y a nécessité pour la commune de rationaliser ces coûts.*

M. de LATOUR : *Bonne idée, dans ce groupe de travail il doit y avoir Patrick BENEFICE pour les finances et une partie du personnel ainsi que Jacqueline BOUVOT parce qu'elle est au Centre de Gestion. Et ceux qui souhaitent en faire partie.*

Le groupe de travail sur l'évolution du personnel sera composé de : Patrick BENEFICE, Jacqueline BOUVOT, Michael BERLY, Maurice FIGUIERE.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M.SERRE : *Si nous souhaitons avoir des aides financières concernant le plan phytosanitaire, nous devons nous engager à des actions sur le domaine public*

Mme BOUVOT : *Il y a un document à remplir et retourner avant le 7 juillet 2016, je m'en occupe Il devra y avoir par la suite une délibération du conseil municipal pour avoir un appui logistique et la formation du personnel*

M. BENEFICE : *C'est une démarche qui va se faire progressivement.*

M. ESPAZE : *A quelle date la conseillère colitière compte démissionner, cela fait un an que l'on ne la voit pas.*

Mme GAILLARD : *C'est à voir avec elle.*

M. ESPAZE : *Est-ce que quelqu'un a été chargé de nettoyer les platanes ?*

M. ANTON : *C'est de la chaux, votre père qui était agriculteur s'en servait*

Mme GAILLARD : *Pourquoi enlever ces dessins, si vous trouvez cela laid, moi cela me plait.*

M. de LATOUR : *Cela a été fait par un collectif qui souhaite œuvrer pour le village, c'est une proposition généreuse peut-être faite avec maladresse. Les relations entre les néo et les Lasallois a toujours été compliquée. C'est pour cela que j'ai souhaité faire un article dans Midi Libre pour apaiser les choses.*

Mme ROUVERET : *Cet article a fait l'effet inverse, certains ont mal pris les choses. Je ne l'ai pas lu, mais j'ai rencontré une dizaine de personnes qui ne parlent que de cela.*

M. de LATOUR : *J'ai essayé d'être équitable avec toutes les communautés. Méfiez-vous des interprétations et rumeurs colportées, je vous conseille vivement de prendre connaissance de cet article et de vous faire une idée par vous-même. Dans toute collectivité il y a toujours des radicaux qui veulent s'affronter ou qui n'attendent qu'une chose : que cela explose.*

Mme ROUVERET : *On n'en arrive pas là dans tous les villages.*

M. de LATOUR : *Oui, mais soyons prudents et désamorçons cette tension tant qu'il est temps. Il suffit de voir ce qui s'est passé à SUMENE il y a deux ans et va sans doute se produire dans d'autres communes.*

M. BENEFIGE : *L'office de tourisme va réaliser une opération « les dimanches de l'accueil » du 17 juillet au 14 août 2016, cela se déroulera de 10h30 à 12h30, avec dégustation de produits locaux et présentation des animations.*

M. ANTON : *Deux jeunes ont été embauchés pour renforcer l'équipe technique cet été.*

La séance est levée à 19 heures 20.